



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA SALLE PHILIPPE-LAROCHE
DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 28 AOÛT 2017 À 19 H**

Personne(s) présente(s) :

Louise Brunet, présidente
Marc Bertrand, conseiller, siège no1
Sylvie Chartier, conseillère, siège no3
Andy Groskaufmanis, conseiller, siège no4
Guy Gilbert, conseiller, siège no6
Louise Brunet, mairesse

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier

Personne(s) absente(s) :

François-Bernard Saillant, conseiller, siège no2
Even Mc Hugh, conseiller, siège no5

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Louise Brunet, présidente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

- 1.1 Ouverture de la séance et greffe
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux
- 1.4 Correspondance, dépôt et information
- 1.5 Première période de questions (30 minutes)

2. Finances et Administration

- 2.1 Dépôt des états des revenus et dépenses du mois
- 2.2 Dépôt des états et revenus et dépenses semestriels
- 2.3 Avis de motion - Règlement décrétant un programme d'incitation aux sports de glace en aréna sur le territoire de la ville de Québec saison 2017-2018
- 2.4 Autorisation - Gestion des cas d'invalidité de courte durée

3. Direction générale

- 3.1 Engagement - Directeur du Service des travaux publics et infrastructures
- 3.2 Engagement - Journalier et préposé à l'entretien
- 3.3 Engagement - Surveillant de plateaux/concierge
- 3.4 Engagement - Personnel temporaire - Surveillants de plateaux/concierge
- 3.5 Autorisation - Congé sans solde Mme Marianne Côté-Allard
- 3.6 Autorisation - Annexion d'une partie du territoire de la Ville de Québec à la municipalité de Lac-Beauport



4. Travaux publics

- 4.1 Autorisation - Demande de CA au MDDELCC pour la construction d'un puits permanent supplémentaire
- 4.2 Autorisation de mandat - Construction d'un puits permanent supplémentaire
- 4.3 Autorisation de mandat - Plans et devis pour le prolongement de l'égout sanitaire Tour-du-Lac/Huche
- 4.4 Autorisation de mandat - Bordures de béton pour chemins publics
- 4.5 Autorisation de dépenses - Acquisition d'une parcelle de terrain lot # 1 820 793
- 4.6 Autorisation de paiement - Décompte progressif des Entreprises G.N.P. dans le projet aqueduc et égout du mont Cervin
- 4.7 Autorisation de signature - Acquisition d'immeubles et de servitudes pour les projets d'infrastructures du secteur du mont Cervin et de la municipalisation des chemins privés : des Granites, des Pentes, de l'Éclaircie, du Canton, de l'Orée, de la Seigneurie, de la Rampe, de la Coulée, des Monts et des Cèdres
- 4.8 Autorisation de signature - Annulation du protocole d'entente sur la municipalisation des chemins privés du secteur du lac Bleu

5. Loisirs, culture et vie communautaire

- 5.1 Autorisation de dépenses - Halloween
- 5.2 Autorisation - Féerie de Noël
- 5.3 Autorisation - Demande d'assistance financière à la MRC pour les activités culturelles

6. Urbanisme et développement durable

- 6.1 Adoption - Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin de corriger des erreurs d'écriture et d'apporter des précisions sur plusieurs aspects réglementaires
- 6.2 Adoption - Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin d'interdire les projets intégrés dans la zone HU-270
- 6.3 Adoption - Projet de règlement modifiant le Règlement numéro 09-196-06 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme afin de prolonger le délai de validité d'un permis de construction pour un bâtiment principal
- 6.4 Adoption - Projet de règlement modifiant le Règlement numéro 646 relatif à la gestion des matières résiduelles
- 6.5 Autorisation - Terrain no 10 Exalt - Mandat pour servitude notariée
- 6.6 Autorisation de dépenses - Installation des conteneurs pour les sites municipaux et les chemins privés

7. Protection contre l'incendie

- 7.1 Aucun

8. Permis et inspections

- 8.1 Aucun

9. Varia

- 9.1 Autorisation de dépenses - Remplacement de la tuyauterie du poste de pompage No 3
- 9.2 Autorisation de permis – Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)



10. Période de questions

11. Levée de l'assemblée

1.1 Ouverture de la séance et greffe

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h 05.

239-2017

1.2 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Bertrand
APPUYÉ par Monsieur Andy Groskaufmanis
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajout à l'ordre du jour du(des) point(s) suivant(s) :

9.1 Autorisation de dépenses - Remplacement de la tuyauterie du poste de pompage no 3

9.2 Conformité au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-198 (PIIA)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240-2017

1.3 Adoption des procès-verbaux

Les membres du conseil ont reçu dépôt du(des) procès-verbal(aux) suivant(s) par le secrétaire-trésorier dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

Séance ordinaire du 4 juillet 2017

Séance extraordinaire du 7 juillet 2017

Séance extraordinaire du 17 juillet 2017

La rédaction du(des) procès-verbal(aux) étant jugée conforme aux délibérations.

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Chartier
APPUYÉ par Monsieur Marc Bertrand
ET RÉSOLU :

D'adopter le(les) procès-verbal(aux) ci-haut mentionné(s) tel(s) que déposé(s).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.4 Correspondance, dépôt et information

Correspondance

Aucune

Dépôt

Aucun

Information

Aucune



1.5 Première période de questions (30 minutes)

À 19 h 07, la présidente du conseil répond aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

- 1- M. Michel Beaulieu demande où le conseil municipal est rendu dans l'analyse des impacts du RCI sur les finances municipales.
RP : Madame la mairesse mentionne que l'évaluateur est à mesurer l'impact sur la valeur des terrains.
RP : Madame la mairesse donne la parole au conseiller Marc Bertrand qui mentionne qu'il est inquiet des impacts sur les finances municipales.
- 2- M. Claude Filteau demande si, en date d'aujourd'hui, il y a des dépassements de coûts dans le projet du mont Cervin.
RP : Madame la mairesse donne la parole à monsieur Jean Perron, conseiller à la direction du Service des travaux publics, qui mentionne qu'il n'y a pas de dépassement de coût à ce jour par rapport aux prévisions budgétaires.
- 3- M. Serge Bouchard demande des explications sur l'installation des conteneurs aux entrées des chemins privés.
RP : Madame la mairesse donne la parole à la conseillère Sylvie Chartier qui mentionne que c'est l'installation de nouveaux types de conteneurs pour les collectes de matières résiduelles sur ces chemins.
- 4- Mme France Côté demande pourquoi il y a autant de camions qui montent dans les chemins forestiers du mont Tourbillon et combien de temps cela va durer.
RP : Madame la mairesse mentionne que le propriétaire des chemins forestiers en fait la reconstruction et cela peut durer encore un bon moment.
- 5- M. Robert Plouffe demande si le rond de virée à l'extrémité du chemin des Granites est prévu pour cette année.
RP : Madame la mairesse donne la parole au directeur général qui mentionne que non et qu'il sera probablement réalisé en 2018 dépendamment de l'adoption des crédits budgétaires votés par le conseil lors du budget.
- 6- M. Jérôme Thibodeau considère que la firme de communication engagée par la Municipalité dans le dossier du mont Cervin ne fait pas son travail, car l'information ne se rend pas aux citoyens.
RP : Madame la mairesse remercie le citoyen de son commentaire.
- 7- M. Serge Hamel demande pourquoi l'analyse de l'impact financier du RCI n'est pas encore faite depuis tout ce temps et si la Municipalité a un fonds de réserve à cet effet.
RP : Madame la mairesse mentionne qu'elle analyse la situation depuis plusieurs mois et qu'elle aura des chiffres à donner à la population d'ici quelques mois voire quelques semaines.
- 8- M. Gilles Warren demande si la Municipalité a travaillé sur les volets qui n'alliaient pas avec le RCI pour négocier, avec la Ville de Québec, des assouplissements.
RP : Madame la mairesse donne la parole au conseiller Marc Bertrand qui mentionne qu'il ne veut pas commenter le dossier présentement en poursuite.
RP : Madame la mairesse donne la parole au directeur général qui mentionne que depuis l'adoption du RCI (2016) les professionnels de Lac-Beauport travaillent à identifier les problèmes et trouver des solutions sur des comités de travail de la CMQ, ce qui a permis les quelques assouplissements votés à la CMQ. Cependant, ces « assouplissements » se sont souvent concrétisés par des augmentations de contraintes, figurant les difficultés de négociations avec la CMQ.

Fin de la période de questions à 19 h 37.



2.1 **Dépôt des états des revenus et dépenses du mois**

Le directeur du Service des finances et de l'administration a déposé aux membres du conseil municipal l'état des revenus et dépenses du mois de juillet 2017 et les invite à le consulter.

2.2 **Dépôt des états et revenus et dépenses semestriels**

Le directeur du Service des finances et de l'administration a déposé aux membres du conseil municipal l'état des revenus et dépenses semestriels au 31 mars 2017 et les invite à le consulter.

2.3 **Avis de motion - Règlement décrétant un programme d'incitation aux sports de glace en aréna sur le territoire de la ville de Québec saison 2017-2018**

Monsieur Guy Gilbert donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente d'un Règlement décrétant un programme d'incitation aux sports de glace en aréna sur le territoire de la ville de Québec saison 2017-2018.

On demande également une dispense de lecture dudit règlement.

241-2017

2.4 **Autorisation - Gestion des cas d'invalidité de courte durée**

ATTENDU QU' il devient nécessaire de modifier le mode de couverture de l'assurance collective;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Andy Groskaufmanis
APPUYÉ par Monsieur Marc Bertrand
ET RÉSOLU :

De confier à la SSQ la couverture complète des assurances collectives tout en maintenant le programme supplémentaire de chômage en mode autoassuré.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

242-2017

3.1 **Engagement - Directeur du Service des travaux publics et infrastructures**

ATTENDU les recommandations du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Brunet
APPUYÉ par Monsieur Andy Groskaufmanis
ET RÉSOLU :

D'engager en date du 5 septembre 2017, Gustavo Carréno à titre de « Directeur du Service des travaux publics et infrastructures » à l'échelon 5 des conditions salariales avec une reconnaissance de 4 années année(s) d'ancienneté au 1^{er} janvier de l'année courante aux fins du calcul des vacances.

De lui accorder l'échelon 6 des conditions de travail au 1^{er} janvier 2018 et de lui permettre en 2017-2018 une possibilité de 4 semaines sans solde pour fin de vacances déjà prévues.

Toutes les autres conditions sont celles prévues aux conditions de travail en vigueur.



Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

243-2017

3.2 Engagement - Journalier et préposé à l'entretien

ATTENDU les recommandations du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Brunet
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

D'engager en date du 29 août 2017, monsieur Sébastien Thibeault à titre de « Journalier et préposé à l'entretien » à l'échelon 3 des conditions salariales avec une reconnaissance d'ancienneté au 1^{er} janvier de l'année courante aux fins du calcul des vacances.

Toutes les autres conditions sont celles prévues aux conditions de travail en vigueur.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

244-2017

3.3 Engagement - Surveillant de plateaux/concierge

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des finances et de l'administration;

IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Brunet
APPUYÉ par Monsieur Andy Groskaufmanis
ET RÉSOLU :

D'engager en date du 29 août 2017, Daniel Gosselin à titre de « Surveillant de plateaux/concierge » temps partiel / horaires variables à l'échelon 5 des conditions salariales avec une reconnaissance d'ancienneté au 1^{er} janvier de l'année courante aux fins du calcul des vacances.

Toutes les autres conditions sont celles prévues aux conditions de travail en vigueur.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

245-2017

3.4 Engagement - Personnel temporaire - Surveillants de plateaux/concierge

ATTENDU QUE les recommandations du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par Louise Brunet
APPUYÉ par Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

De procéder à l'engagement des surveillants de plateaux/concierge temps partiel temporaire, énumérés ci-après, en date du 1^{er} septembre 2017, et ce, jusqu'au 15 janvier 2018. Toutes les autres conditions sont celles prévues aux conditions de travail en vigueur.



Noms	Postes étudiants		Horaire	Échelon
Jonathan Bouchard	Surveillant de plateaux/concierge	T-partiel	Variable	1
Félix Talbot	Surveillant de plateaux/concierge	T-partiel	Variable	1
Viki Bruneau	Surveillante de plateaux/concierge	T-partiel	Variable	1

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

246-2017

3.5 Autorisation - Congé sans solde Mme Marianne Côté-Allard

ATTENDU la demande motivée de Mme Marianne Côté-Allard pour obtenir un congé sans solde.

IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Brunet
 APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
 ET RÉSOLU :

D'autoriser Mme Marianne Côté-Allard à prendre un congé sans solde de deux semaines en novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

247-2017

3.6 Autorisation - Annexion d'une partie du territoire de la Ville de Québec à la municipalité de Lac-Beauport

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport discute d'un dossier d'annexion d'une partie de la Ville de Québec depuis 2003 sur la partie sud de son territoire;

ATTENDU QUE des citoyens de Québec secteur de la rue de la savane ont réactualisé le dossier à la Ville de Québec;

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Chartier
 APPUYÉ par Monsieur Marc Bertrand
 ET RÉSOLU :

De mandater Langlois avocats et Bertrand Buisnière, ag pour préparer la procédure d'annexion conformément aux articles 126 et suivants de la Loi sur l'organisation territoriale municipale.

D'autoriser le directeur général à engager toutes autres dépenses nécessaires à la réalisation de ce projet.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

248-2017

4.1 Autorisation - Demande de CA au MDDELCC pour la construction d'un puits permanent supplémentaire

MANDAT À BEAUDOINS-HURENS POUR DEMANDE DE CA AU MDDELCC POUR L'AUGMENTATION DU PRÉLÈVEMENT D'EAU – AJOUT DU PUIS P-4 MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT # 7318-03-22040-02

401620303



- ATTENDU QUE la municipalité de Lac-Beauport doit procéder à la construction d'un nouveau puits permanent afin de desservir adéquatement sa population;
- ATTENDU QUE en vertu de l'article 31.75 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la municipalité doit demander une autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la réalisation des travaux;
- ATTENDU QUE les plans et devis de ce projet ont été préparés par la firme Beaudoin-Hurens;
- ATTENDU QUE le MDDELCC doit autoriser la réalisation du projet;
- ATTENDU QUE la demande d'autorisation doit être préparée par un ingénieur;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Bertrand
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

Que la municipalité de Lac-Beauport mandate la firme Beaudoin-Hurens, par l'intermédiaire de Frédéric Meunier, ingénieur, à soumettre cette demande d'autorisation au MDDELCC pour le dossier mentionné en préambule et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

Que la municipalité s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés en lien avec l'autorisation accordée.

Que la municipalité s'engage à utiliser et entretenir ses installations de production de l'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté.

Que le mandat soit donné à M. Frédéric Meunier, ing. de la firme Beaudoin-Hurens pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et d'en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après la mise en service.

Les sommes nécessaires devant être prises au Règlement d'emprunt no 669.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

249-2017

4.2 Autorisation de mandat - Construction d'un puits permanent supplémentaire

- ATTENDU QU' un appel d'offres SEAO numéro 17-398 a été produit pour « Construction d'un puits permanent supplémentaire »;
- ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Bertrand
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à mandater, le plus bas soumissionnaire conforme, tel que décrit au document d'appel d'offres numéro 17-398.



Soumissionnaires	Prix (avant taxes)
Groupe Puitbec	100 430,00 \$
Les Forages L.B.M. inc.	117 195,00 \$

Les sommes nécessaires devant être prises au Règlement d'emprunt no 669.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250-2017

4.3 Autorisation de mandat - Plans et devis pour le prolongement de l'égout sanitaire Tour-du-Lac/Huche

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Bertrand
 APPUYÉ par Madame Sylvie Chartier
 ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à mandater Geni plus pour « plans et devis pour le prolongement de l'égout sanitaire Tour-du-Lac/Huche » pour un montant maximum de 11 400,00 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251-2017

4.4 Autorisation de mandat - Bordures de béton pour chemins publics

ATTENDU QU' un appel d'offres sur invitation numéro 17-401 a été produit pour « Bordures de béton pour chemins publics »;

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Bertrand
 APPUYÉ par Monsieur Andy Groskaufmanis
 ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à mandater, le plus bas soumissionnaire conforme, tel que décrit au document d'appel d'offres numéro 17-401.

Soumissionnaires	Prix (avant taxes)
Jean Leclerc excavation inc.	9 027,50 \$
Laval Construction	11 097,50 \$
BMQ inc.	11 707,00 \$

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



252-2017

4.5 Autorisation de dépenses - Acquisition d'une parcelle de terrain lot # 1 820 793

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Bertrand
APPUYÉ par Madame Sylvie Chartier
ET RÉSOLU :

D'autoriser le conseiller spécial au directeur du Service des travaux publics à engager des dépenses pour réaliser le projet de « acquisition d'une parcelle de terrain lot # 1 820 793 » pour un montant maximum de 57 000,00 \$ plus taxes et signer tous les documents nécessaires pour formaliser la transaction.

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents de transaction ainsi que tous les documents nécessaires à cet effet.

Les sommes nécessaires devant être prises au Règlement d'emprunt no 669.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

253-2017

4.6 Autorisation de paiement - Décompte progressif des Entreprises G.N.P. dans le projet aqueduc et égout du mont Cervin

ATTENDU les recommandations du conseiller spécial;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Bertrand
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture au montant de 405 198,45 \$ pour le fournisseur Entreprises G.N.P. inc. pour « Décompte progressif # 1 des Entreprises G.N.P. dans le projet aqueduc et égout du mont Cervin ».

Les sommes nécessaires devant être prises au Règlement d'emprunt no 669

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

254-2017

4.7 Autorisation de signature - Acquisition d'immeubles et de servitudes pour les projets d'infrastructures du secteur du mont Cervin et de la municipalisation des chemins privés : des Granites, des Pentes, de l'Éclaircie, du Canton, de l'Orée, de la Seigneurie, de la Rampe, de la Coulée, des Monts et des Cèdres

IL EST PROPOSÉ par : Monsieur Marc Bertrand
APPUYÉ par : Madame Sylvie Chartier
ET RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les actes notariés ainsi que tous documents pertinents à l'« Acquisition d'immeubles et de servitudes pour les projets d'infrastructures du secteur du mont Cervin et de la municipalisation des airs de virages et des chemins : des Granites, des Pentes, de l'Éclaircie, du Canton, de l'Orée, de la Seigneurie, de la Rampe, de la Coulée, des Monts et des Cèdres » ainsi que tous documents pertinents à cet effet.

De mandater Me Stéphanie Morasse pour préparer les documents et actes notariés pour ces projets.



Les sommes nécessaires devant être prises au Règlement d'emprunt no 669 pour les acquisitions du projet du mont Cervin et au fonds de roulement remboursable sur 3 ans à partir de 2018 pour les autres projets

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

255-2017

4.8 Autorisation de signature - Annulation du protocole d'entente sur la municipalisation des chemins privés du secteur du lac Bleu

IL EST PROPOSÉ par : Monsieur Marc Bertrand
APPUYÉ par : Monsieur Andy Groskaufmanis
ET RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le document « Annulation du protocole d'entente sur la municipalisation des chemins privés du secteur du lac Bleu » ainsi que tous documents pertinents à cet effet.

De mandater Me Isabelle Landry pour préparer tous les documents nécessaires.

De verser à l'association la totalité des sommes en caisse perçues par la municipalité pour leur municipalisation.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

256-2017

5.1 Autorisation de dépenses - Halloween

ATTENDU QUE les recommandations du directeur général ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
APPUYÉ par Madame Sylvie Chartier
ET RÉSOLU :

D'autoriser le madame Isabelle Provencher, coordonnatrice aux programmes de loisirs, à engager des dépenses pour réaliser le projet « Halloween » pour un montant maximum de 1 750,00 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

257-2017

5.2 Autorisation - Féerie de Noël

ATTENDU QUE les recommandations du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
APPUYÉ par Monsieur Andy Groskaufmanis
ET RÉSOLU :

D'autoriser le nom de la « Féerie de Noël Proludik » et la tenue de l'événement les 2 et 3 décembre 2017 sur le site du Centre de ski le Relais.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



258-2017

5.3 Autorisation - Demande d'assistance financière à la MRC pour les activités culturelles

ATTENDU QUE les recommandations du directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
APPUYÉ par Madame Sylvie Chartier
ET RÉSOLU :

D'autoriser Mme Isabelle Provencher, coordonnatrice aux programmes de loisirs, à déposer une demande d'assistance financière à la MRC de La Jacques-Cartier pour soutenir la réalisation des activités culturelles estivales 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

259-2017

6.1 Adoption - Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin de corriger des erreurs d'écriture et d'apporter des précisions sur plusieurs aspects réglementaires

ATTENDU QU' une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Chartier
APPUYÉ par Monsieur Marc Bertrand
ET RÉSOLU :

D'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin de corriger des erreurs d'écriture et d'apporter des précisions sur plusieurs aspects réglementaires.

L'assemblée publique de consultation est prévue pour le 11 septembre 2017. Un avis public sera affiché en ce sens conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260-2017

6.2 Adoption - Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin d'interdire les projets intégrés dans la zone HU-270

ATTENDU QU' une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Chartier
APPUYÉ par Monsieur Marc Bertrand
ET RÉSOLU :

D'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin d'interdire les projets intégrés dans la zone HU-270.

L'assemblée publique de consultation est prévue pour le 11 septembre 2017. Un avis public sera affiché en ce sens conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



261-2017

6.3 Adoption - Projet de règlement modifiant le Règlement numéro 09-196-06 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme afin de prolonger le délai de validité d'un permis de construction pour un bâtiment principal

ATTENDU QU' une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Chartier
APPUYÉ par Monsieur Marc Bertrand
ET RÉSOLU :

D'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement numéro 09-196-06 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme afin de prolonger le délai de validité d'un permis de construction pour un bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

262-2017

6.4 Adoption - Projet de règlement modifiant le Règlement numéro 646 relatif à la gestion des matières résiduelles

ATTENDU QU' une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Chartier
APPUYÉ par Monsieur Andy Groskaufmanis
ET RÉSOLU :

D'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement numéro 646 relatif à la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

263-2017

6.5 Autorisation - Terrain no 10 Exalt - Mandat pour servitude notariée

ATTENDU QUE le promoteur du développement Exalt a déposé le devis technique pour le remblaiement de l'ouvrage de captage des eaux sur le terrain no: 10 (lot 5 364 318);

ATTENDU QUE la Municipalité considère que des servitudes lui soient accordées à l'égard de cet ouvrage;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée à assumer les frais de notaire pour l'établissement de ces servitudes;

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Chartier
APPUYÉ par Monsieur Marc Bertrand
ET RÉSOLU :

Que la Municipalité mandate la notaire Stéphanie Morasse pour la préparation et l'enregistrement de l'acte notarié.

Que la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer les documents en lien avec cet acte notarié.



Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

264-2017

6.6 Autorisation de dépenses - Installation des conteneurs pour les sites municipaux et les chemins privés

ATTENDU les recommandations du directeur du Service de l'urbanisme et développement durable;

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Chartier
APPUYÉ par Monsieur Andy Groskaufmanis
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à engager des dépenses pour réaliser le projet de « installation des conteneurs pour les sites municipaux et les chemins privés » pour un montant maximum de 29 000 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

265-2017

9.1 Autorisation de dépenses - Remplacement de la tuyauterie du poste de pompage No 3

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics et infrastructures;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Bertrand
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et infrastructures à engager des dépenses pour réaliser le projet de « remplacement de la tuyauterie du poste de pompage no 3 » pour un montant maximum de 15 000 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

266-2017

9.2 Autorisation de permis – Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-198, la réalisation de certains permis requiert l'approbation du conseil municipal;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et documents et qu'il a émis des recommandations pour ces projets présentés ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Chartier
APPUYÉ par Monsieur Andy Groskaufmanis



ET RÉSOLU :

D'autoriser ou de refuser selon le cas, l'émission des permis, ci-après décrits au tableau synthèse.

No. demande de permis	Objet	Décision du conseil
2017-00363	PIIA - Pour un usage complémentaire à une résidence unifamiliale isolée pour aménager un bureau professionnel (notaire). 25, chemin du Boisé Lot : 1 820 449	Accepté

Que cette acceptation ne porte que sur l'objet décrit en fonction du Règlement 09-198 et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation municipale et d'urbanisme.

Qu'aucun permis ne soit émis avant que le Service des permis et inspections ait analysé la demande de permis et affirme que la demande est en tout point conforme aux normes et règlements municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Période de questions

À 20 h 25, la présidente du conseil répond aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

- 1- Mme Johanne Heins demande combien de gens seront desservis par le projet du mont Cervin à savoir : plus que les 228 prévus ou moins que les 228 prévus.
RP : Madame la mairesse donne la parole au directeur général qui mentionne que le nombre n'est pas encore arrêté, mais qui est en hausse par rapport aux 228 prévus.
- 2- M. Michel Roch demande des explications sur le point 4.7 pour les signatures des actes notariés d'acquisition des ronds de virée et chemins privés.
RP : Madame la mairesse donne la parole au directeur général qui mentionne que cette résolution permettra de compléter les transactions d'acquisition de ces ronds de virée et chemins privés.
- 3- M. Vincent Perron demande à quel moment la Municipalité procédera au lignage de la piste cyclable du chemin du Tour-du-Lac.
RP : Madame la mairesse donne la parole au directeur général qui mentionne que considérant que la période estivale tire à sa fin, le lignage sera réalisé seulement au printemps 2018.
- 4- M. Jérôme Thibodeau demande ce que la Municipalité a fait pour ralentir la circulation dans les chemins de la municipalité.
RP : Madame la mairesse mentionne que la police a été avisée de faire plus de surveillance et d'opération radar dans les secteurs résidentiels et propose de baisser la limite de vitesse à 40 km/h dans toute la municipalité.
- 5- M. France Côté demande la parité avec les autres chemins à 50 km/h pour le chemin du Moulin et des Lacs.
RP : Madame la mairesse mentionne qu'elle est en accord avec cette position.
- 6- M. Jérôme Thibodeau demande concernant le règlement omnibus adopter ce soir, où se situe la classe restaurant à Lac-Beauport.
RP : Madame la mairesse donne la parole à conseillère Sylvie



Chartier qui mentionne que c'est dans le secteur du boulevard du Lac.

Fin de la période de questions à 20 h 45.

11. Levée de l'assemblée

La présidente lève l'assemblée à 20 h 45.

Louise Brunet, mairesse

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier